

Avis voté en plénière du 24 avril 2018

Vieillir dans la dignité

Déclaration du groupe de la Coopération

Les auteurs des différentes pétitions l'ont dit dans leur audition : nous sommes face à un véritable problème de société, celui de la difficulté de pouvoir assurer un service et des soins de qualité à nos aînés. Le constat de l'insuffisance de moyens humains et financiers est accablant, certes, mais nous avons encore le pouvoir d'agir dans ce domaine. Pour cela notre regard sur le vieillissement et sur les défis à relever doit changer positivement.

Les pétitionnaires ont indiqué que la modernité résidait dans la collaboration des modes d'accompagnement et de prise en charge, la pluridisciplinarité, avec une nécessaire égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. Ils ont souligné que l'on pouvait trouver dans ce secteur, non seulement un gisement de création d'emplois, mais aussi, un potentiel d'innovation important.

En ce sens, nous avons mis en lumière une innovation organisationnelle : nous parlons ici des SCIC, les Sociétés coopératives d'intérêt collectif. En effet, les premières maisons de santé pluridisciplinaires et des plateformes gérontologiques voient le jour sous cette forme coopérative et participative, dont la principale caractéristique est d'associer toutes les parties prenantes telles que les usagers et leur famille, les habitants de la cité, du territoire, les collectivités locales, les lieux d'accueil : maison de retraites, centre hospitalier, services à domicile, ... sans oublier les professionnels libéraux et les salariés.

Inscrites dans une démarche territoriale, favorisant les partenariats, elles peuvent permettre aux personnes âgées de vivre à domicile ou à proximité selon leur choix, et de bénéficier d'une gamme de services au plus près de leurs attentes en termes d'espaces de vie et d'activités.

Par ailleurs, la question du financement de la perte d'autonomie est à nouveau soulevée et il s'agit ici d'une question prégnante puisque le reste à charge est une réelle préoccupation pour les ménages. C'est pourquoi le groupe de la coopération soutient les propositions de l'avis favorables au débat sur les sources de financement. À cet égard, il renouvelle son attachement aux principes de mutualisation, de solidarité nationale et de justice sociale, sur lesquels s'appuie l'avis.

L'avis préconise également de renforcer la prévention, de faciliter l'aide aux aidants, de valoriser certains métiers : tout cela est parfaitement nécessaire et le groupe y souscrit sans réserve. Le groupe de la coopération a voté l'avis.